

*Initiatives parlementaires*

constitutionnalité. Cependant, le gouvernement Bennett fit voter ces mesures par le Parlement.

**M. Nielsen:** L'assurance-chômage.

**M. Knowles:** L'assurance-chômage et une ou deux autres mesures de portée sociale. M. Bennett avait emprunté quelques idées à Roosevelt. Il s'était converti dans sa cinquième année pour devenir un conservateur progressiste. C'est pourquoi il avait proposé toutes ces mesures sociales. Le tribunal a tranché la question après, pas avant.

J'espère que la Chambre me pardonnera de rappeler toutes ces choses puisque nous attendons le gentilhomme huissier de la verge noire. Où est-il donc quand nous avons besoin de lui?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Herbert:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a réussi à me convaincre avec son argument.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Pour la gouverne du député—s'il fait traîner la discussion, comme il l'a dit lui-même, pour tuer le temps jusqu'à ce qu'on entende frapper à la porte—je lui signale que je ne me propose pas de réfléchir à la question. J'ai l'intention de me prononcer immédiatement, car il me paraît très clair que la question touche les droits et les privilèges du Parlement. Je n'ai aucune peine à le faire. Si le député souhaite tuer le temps lui-même, ou encore que je le fasse moi-même, peu m'importe.

**M. Knowles:** Nous pourrions peut-être le faire ensemble, monsieur l'Orateur.

Il est particulièrement réconfortant de savoir que la présidence a décidé de se prononcer en notre faveur, mais je voudrais ajouter néanmoins quelques mots à l'intention de notre collègue, le député de Vaudreuil pour le réprimander un peu. Nous sommes de bons amis. Nous discutons volontiers de ces choses. J'ai été vraiment désolé de l'entendre déclarer aujourd'hui que la Cour suprême du Canada s'étant prononcée sur le bill C-60, par conséquent, le Parlement s'était vu retirer à jamais le droit de présenter un projet de loi pour modifier la constitution du Sénat ou même abolir cette institution.

Il est déjà regrettable—et j'en parlerai plus longuement la prochaine fois que nous discuterons du projet de loi—que le gouvernement ait supprimé l'article 44 du projet constitutionnel et qu'il ait laissé au Sénat le droit de veto que cette institution a toujours eu sur les projets de loi et les résolutions mixtes parlementaires; mais, en plus, que le député de Vaudreuil laisse entendre que la Cour suprême ayant prononcé un jugement dans lequel elle se contentait simplement de donner une idée de ce qu'elle ferait avec ce projet de loi s'il était adopté, par conséquent, le Parlement n'a plus le droit de se pencher sur un projet de loi concernant la composition ou l'existence même du Sénat et ne doit plus en être saisi . . .

**M. Herbert:** Vous m'avez convaincu.

**M. Knowles:** A la bonne heure. Notre collègue est convaincu et l'Orateur est disposé à se prononcer en notre faveur; mais où donc est le gentilhomme huissier de la verge noire? Au moins

aujourd'hui je suis un prophète qui sait de quoi il parle. L'autre jour, j'avais prévu ce qui se produirait le premier jour du débat constitutionnel, mais je me suis trompé tout à fait. Aujourd'hui, j'ai prédit que le gentilhomme huissier de la verge noire serait en retard, et il l'est.

Cela me paraît grave. Le député de Vaudreuil a fait œuvre utile en soulevant cette question et en nous permettant d'entamer cette discussion. C'est une bonne chose, je pense, que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé ait parlé comme il l'a fait. Mes collègues n'aimeront peut-être pas ma proposition d'abolir le Sénat, ni les diverses propositions soumises à la Chambre, mais nous avons le droit d'en discuter.

● (1750)

Je me souviens de la fois où M. Auguste Choquette, ancien député libéral de Lotbinière, proposa dans un projet de loi d'abolir la monarchie. Les députés, surtout ceux d'en face, ne s'étonneront pas d'apprendre que l'honorable Gordon Churchill fut horrifié par cette suggestion et qu'il eut exactement la même réaction que le député de Vaudreuil, à savoir que c'est impossible, qu'une telle proposition est irrecevable. Néanmoins, l'Orateur avait alors déclaré que les députés n'aimaient peut-être pas cette idée, mais qu'ils avaient le droit d'en discuter.

Je me souviens de la réaction quand j'ai présenté des projets de loi visant à rendre publics les renseignements concernant l'impôt sur le revenu afin que nous puissions voir ce qui se passait. Cela remonte à bien longtemps. Les députés ont dit alors que c'était impossible et ont essayé de rejeter mon bill à la première lecture. Je me souviens que Mackenzie King avait voté pour, en disant que cela plaise ou non à ses collègues, un député avait le droit de présenter cette idée au Parlement.

J'espère avoir gagné sur les deux tableaux. J'espère avoir persuadé le député de Vaudreuil qu'il faudrait discuter de ces questions, que cela nous plaise ou non, et j'espère que l'Orateur va rendre une décision en ce sens, si nous en avons le temps avant l'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire, de façon à ce que nous ayons l'air de poursuivre le débat quand ce dernier arrivera. Je le répète, cela me rappelle un verset du Livre des révélations qui dit que le silence s'est fait dans le ciel pendant une demi-heure. C'est une chose que nous ne pouvons pas faire ici. Nous ne pouvons pas rester à attendre en silence; nous devons ou bien parler ou partir. On me dit que le gentilhomme huissier de la verge noire est là. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'espère vous avoir laissé le temps de rendre la décision que vous avez déjà annoncée et j'espère qu'un autre jeudi, je pourrai poursuivre le débat sur ce projet de loi important.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à dire que, comme dans l'annonce de Clairol, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne vieillit pas, il s'améliore.